

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LOTBINIÈRE MUNICIPALITÉ DE DOSQUET

Séance extraordinaire du conseil de cette municipalité tenue le jeudi, 22 février 2024, à 18h45, au local du Chalet des Loisirs, situé au 1 A rue Viger, Dosquet, conformément aux dispositions du Code municipal de la province du Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Aglaée D'Auteuil
Audrey Charest
Sylvain Proulx
Justine Bouchard (arrivée à 18h50)
Mathieu Lavigne
Absent : Michel Moreau

Assistance : 0

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée, également présent.

Madame Jolyane Houle, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

CONSTATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La directrice générale fait un rapport verbal à l'effet que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et que la séance est tenue selon la loi.

La séance est ouverte à 18h45.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2024.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Notaire transaction lots 5 548 447 et 5 915 895.
3. Travaux en supplément au terrain des loisirs.
4. Ingénieur pour validation de branchements au réseau.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

5. Période de questions.
6. Fin de la séance.

24-02-9705

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Madame Aglaée D'Auteuil ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance extraordinaire, tel que déposé.

Adoptée

24-02-9706

NOTAIRE POUR LA TRANSACTION DES LOTS 5 548 447 ET 5 915 895.

ATTENDU que suite aux travaux de construction des rues Faucher et de la Halte, la municipalité doit se porter acquéreur des lots 5 548 447 et 5 915 895;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Lavigne ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE mandater ME Christine Bergeron afin de procéder à la transaction d'acquisition des lots 5 548 447 et 5 915 895 à titre de notaire instrumentant dans le dossier, DE mandater Madame Jolyane Houle, directrice générale, et Monsieur Yvan Charest, maire, afin de signer tous les documents afférents à la transaction ET QUE la municipalité de Dosquet acquitte tous les frais inhérents à la transaction.

Adoptée

Madame Justine Bouchard arrive à 18h50.

24-02-9707

TRAVAUX EN SUPPLÉMENT AU TERRAIN DES LOISIRS.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Lavigne ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la facture de travaux divers pour le terrain des loisirs au montant de 8 4804.82\$ avant taxes soit acquitté auprès de les E. M. P Inc. de cette façon :

735,00\$ pour le projet de jeux d'eau avec la subvention PSISRPE et la différence payable à même la subvention du Fonds canadien de revitalisation des

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

collectivités, la taxe d'accise ainsi que le règlement d'emprunt 2022-460.

Adoptée

24-02-9708

INGÉNIEUR POUR VALIDATION DE BRANCHEMENTS AU RÉSEAU D'ÉGOÛTS.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Proulx, DE mandater la firme EMS sur une base horaire (160.00\$/ heure) pour la validation de certains branchements potentiels au réseau d'égouts.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS :

24-02-9709

FERMETURE DE LA SÉANCE.

IL EST PROPOSÉ par madame Aglaée D'Auteuil, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 18h55.

Adopté

ATTESTATION

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

Directrice générale

Maire

Directrice générale

Je, Yvan Charest, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et l'approbation par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.